# Seventies Classic Club Trophy

www.scct.fr

## Règlement

**Organisation :**
L'accueil des participants et le déroulement de la journée est assurée par le SCCT. Si vous participez à cette journée via votre club, Les responsables de votre club sont là pour répondre à la plupart de vos questions, chacun est plus particulièrement en charge des problèmes touchant les membres de son club.

**Informations pratiques :**
Le site du SCCT www.scct.fr contient l'ensemble des informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin pour préparer au mieux cette journée. N'hésitez pas à l'utiliser pour communiquer avec le staff du SCCT.

**Remise des documents d'accès piste :**
L'accueil sur le circuit est ouvert à partir de 8h pour la validation des documents et la remise des badges avant le briefing vers 9h.

**Accès aux circuits :**
Pour des questions d'assurance, l'accès aux circuits est réservé aux participants (pilote, co-pilote et assistant). Nous sommes désolés de ne pouvoir accueillir de passionnés ou de spectateurs car notre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident. Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 12 ans et les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis dans les stands ni dans la pit-lane où la vitesse est limitée à 60 km/h.
L'introduction et la consommation d'alcool et/ou de stupéfiant dans l'enceinte du circuit est totalement interdite (des contrôles d'alcoolémie pourront être réalisé)

**Accès à la piste :**
Seules les voitures de tourisme et GT des années 50/60/70 à essence équipées d'un échappement d'origine ou équialent (maxi 95 dB, moins sur certains circuits), disposant de crochets de remorquages (avant et arrière, les modèles amovibles devront être montés avant l'accès piste) sont autorisées à prendre la piste. Afin de permettre à chacun de rouler en toute sécurité lors des sorties circuit, les voitures sont réparties en groupes selon leurs performances. Les groupes sont attribués par les organisateurs. Les personnes de moins d'1.50m et de moins de 16ans ne sont pas admises comme passagères. Pas plus de 2 occupants par auto autorisés en piste.

**Comportement en piste :**
Les participants doivent respecter les consignes de sécurité et en particulier les drapeaux et feux de signalisation qui leur sont données par les commissaires de piste et les organisateurs lors du briefing de début de journée.
Tout comportement dangereux en piste (drift, zigzagage, ralentissement pour attendre un ami, dépassement risqué, etc.) avéré pourra entraîner des sanctions pouvant aller de l'interdiction de rouler durant une série jusqu'à l'exclusion. La sanction éventuelle sera prise par les membres organisateurs après avoir entendu les intéressés. Les décisions des membres organisateurs sont sans appel.

**Pneumatiques et équipements de sécurité :**
Quelque soient le modèle et la marque, ils doivent être en bon état, un contrôle technique sera effectué afin d'établir si toutes les mesures de sécurité son prises et respectées.
Pour les véhicules de route, un certificat d'assurance et un certificat de contrôle technique à jour seront exigés. Pour les véhicules de compétition, les accessoires de sécurité harnais et extincteur seront exigés comme minimum. Le port de la ceinture* de sécurité et d'un casque est obligatoire pour les occupants de l'auto. (*exception faite pour les voitures qui n'en sont pas équipées conformément à la législation).

**Assurances :**
Chaque membre qui emprunte la piste dans le cadre des sorties du SCCT doit être titulaire du permis de conduire, avoir souscrit une assurance* garantissant l'usage de sa voiture dans le cadre des sorties club sur circuit, avoir signé le règlement et la décharge de responsabilité. Par conséquent il est obligatoire de fournir une copie du permis de conduire du participant et une copie de la carte grise du véhicule et de l'attestation d'assurance de celui-ci. En tant qu'organisateur, le SCCT est assuré lorsque sa responsabilité est engagée vis à vis d'un tiers dans l'enceinte de la manifestation. La manifestation est strictement privée et selon le décret n° 2006-554 du 16 mai 2006 seuls les participants et accompagnateurs signalés à l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du circuit. Les contrevenants s'exposent à des risques et aucune responsabilité ne pourrait être imputée à l'organisation en cas d'accident. Sur la piste, le participant est seul responsable envers lui-même ou tout tiers, pour les dommages tant matériels que corporels qu'il pourrait causer, y compris les dégâts occasionnés au circuit et installations. Une assurance RC circuit est obligatoire pour tous les conducteurs.

**Décharge :**
En conséquence, je soussigné :
Déclare dégager le SCCT de toute responsabilité en cas d'accident me survenant et m'engage à prendre à ma charge tous frais occasionnés par les dommages et dégâts que moi-même, mon véhicule ou toute personne le conduisant causerait à un tiers.

Date : Mention manuscrite « lu et approuvé » : Signature :

LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIERE DU PRESENT REGLEMENT. L'organisateur se réserve le droit d'exclure sans appel ni dédommagement aucun, toute personne ne respectant pas les obligations du présent règlement.
*N'oubliez pas d'informer votre assureur des modifications éventuellement apportées à votre auto afin d'éviter tout risque de fausse déclaration qui pourrait entraîner la déchéance des garanties souscrites.